



35 - Ile et Vilaine

TOUS PUBLICS

Développer une activité d'accueil social, de loisirs, pédagogique

Printemps 2024 et Automne 2024 – Ile et Vilaine



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Accueil Paysan Ile et Vilaine organise cette formation en tant que sous-traitant d'Accueil Paysan en Pays de la Loire.

Accueil Paysan en Pays de la Loire a obtenu le certificat de conformité au référentiel «Des engagements certifiés...» et pour la « Formation des entrepreneurs du vivant - RE/VIV ».

Ce certificat garantit la qualité du processus mis en œuvre dans le développement des compétences.

Contexte

Le réseau Accueil Paysan accompagne les agriculteurs dans le développement de leurs activités de diversification.

Dans un contexte de crise agricole, la diversification par la vente directe et/ou l'accueil, notamment accueil touristique, pédagogique, familial et social, permet d'apporter un revenu complémentaire tout en répondant à une demande croissante du grand public d'en savoir plus sur le monde agricole. La mise en place d'une activité d'accueil sur sa ferme ne s'improvise pas. Il est important de bien réfléchir son projet et d'en envisager ses implications à tous les niveaux : organisationnel, revenus attendus, compétences nécessaires, réglementation et aménagements..

Objectif général de l'action de formation :

- Connaître les différentes activités d'accueil social, de loisirs, pédagogique (caractéristiques et réglementation).
- Comprendre les étapes clés pour mener à bien son projet d'accueil, et se positionner.
- Discerner les différents statuts liés aux activités d'accueil, afin de pouvoir s'en saisir.
- Être capable de rédiger son projet d'accueil.

SESSION PRINTEMPS

Date : Les 11, 12 et 18 avril 2024

Lieux :

J1 : Saint-Christophe de Valains (35)

J2 : Domagné (35)

J3 : Cesson Sévigné (35)

Intervenant.e.s :

Module 1 : Mélodie LAFONTAINE, formatrice accueillante Accueil Paysan

Module 2 : Amel BOUNACEUR, avocate et juriste du droit rural

Durée : 21 heures (3 journées)

Horaires : 9h – 17h00

Public : Agriculteur.trices, personnes exerçant une activité en milieu rural, porteur.ses de projet

Pré-requis : aucun

SESSION AUTOMNE

Date : Les 10, 11 octobre et 12 décembre 2024

Lieux :

J1 : Saint-Christophe de Valains (35)

J2 : à définir (35)

J3 : Cesson Sévigné (35)

Intervenant.e.s :

Module 1 : Mélodie LAFONTAINE, formatrice accueillante Accueil Paysan

Module 2 : Amel BOUNACEUR, avocate et juriste du droit rural

Durée : 21 heures (3 journées)

Horaires : 9h – 17h00

Public : Agriculteur.trices, personnes exerçant une activité en milieu rural, porteur.ses de projet

Pré-requis : aucun



ACCUEIL PAYSAN 35 - 17 rue du Bas Village - CS 37725 - 35577 CESSON-SEVIGNE Tél : 06 01 76 71 78

N° de déclaration d'activité : 53 35 08 645 35 - N° Siret 382 730 646 00041

<https://www.accueil-paysan-en-bretagne.fr/>

Programme

MODULE 1 : Les bases de l'accueil social, de loisirs, pédagogique – J1 et J2

Objectifs pédagogiques :

- Identifier et caractériser les différentes activités d'accueil
- Connaître les différentes étapes de la mise en place d'un projet
- Connaître la réglementation incontournable liée aux activités d'accueil
- Connaître et comprendre le sens et le contenu d'un projet d'accueil
- Construire son projet d'accueil
- Contribuer aux projets d'accueil des autres participant.es

Méthodes pédagogiques

Jeux d'interconnaissance, apports théoriques et réglementaires
Analyse de cas, Témoignages
Visite e 2 lieux d'accueil, Travaux individuels, Exercice en sous-groupes.

Documents remis aux stagiaires : guide de la création d'activité d'accueil Accueil Paysan 35, fiches synthèses relatives aux différents types d'accueil.

Accès aux ressources documentaires liées à la formation, via le cloud mis à disposition en fin de formation

Contenu

DECOUVRIR LES ACTIVITES D'ACCUEIL

- ☒ Présentation des stagiaires et leurs projets, des questions qui se posent, des attentes pour la journée.
- ☒ Présentation du réseau Accueil Paysan, des différentes activités d'accueil.
- ☒ Exploration des étapes-clés de la mise en place d'un projet d'accueil.
 - Définir son projet de vie, d'accueil, ses besoins, ses envies
 - Identifier les compétences métier nécessaires à la mise en place de l'accueil (animation, communication...)
 - Identifier les compétences "humaines" nécessaires à la mise en place de l'accueil
 - Identifier les besoins matériels, d'aménagement pour l'accueil (salle d'accueil, aménagement handicap, sanitaires, sécurisation des lieux...)
 - Evaluer la viabilité économique du projet
 - Vérifier la vivabilité du projet
 - Connaître les démarches à effectuer tout au long du parcours

CONNAÎTRE LA REGLEMENTATION INCONTOURNABLE LIEE AUX ACTIVITES D'ACCUEIL :

- ☒ Aménagements nécessaires / recommandés
- ☒ Agréments accueil social
- ☒ Réglementation Jeunesse et Sport
- ☒ Agrément éducation nationale
- ☒ Base des normes ERP (Etablissement Recevant du Public)

REDIGER SON PROJET D'ACCUEIL

- ☒ Sens et intérêt du projet d'accueil: Pourquoi et pour qui rédiger un projet d'accueil ?
- ☒ Le contenu d'un projet d'accueil
 - Définition des termes
 - Relation entre les différentes dimensions du projet d'accueil: éducatif, pédagogique.
 - Situer le projet d'accueil
 - Fond et forme du document
- ☒ Des objectifs pédagogiques aux moyens et méthodes

VISITE DE 2 LIEUX D'ACCUEIL afin d'intégrer les connaissances

MODULE 2 : Les bases de l'accueil social, de loisirs, pédagogique – J3

Objectifs pédagogiques :

- Distinguer et comprendre les différents statuts et leur articulation (social, fiscal, juridique).
- Comprendre et appréhender les conséquences fiscales et sociales des choix de statuts juridique.
- Identifier les critères à mobiliser pour le choix de son statut

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Interventions en plénière
Travail en petits groupes

Questionnaire juridique en amont de la formation

Accès aux ressources documentaires liées à la formation, via le cloud mis à disposition en fin de formation

Contenu

- ☒ Distinguer statuts juridiques, fiscaux et sociaux
- ☒ Les éléments qui guident les choix de son statut
- ☒ Les différents statuts adaptés aux activités d'accueil : Statut agricole, Nom propre, micro-entreprise, coopérative d'activité et d'emploi...
- ☒ Apport sur les différents statuts sociaux et fiscaux.
 - Quelle fiscalité pour son projet et son accueil ?
 - Définition des différents types de bénéficiaires (BA, BIC) et impacts sur son projet et ses choix juridiques.
 - Les conséquences de ses choix sur son statut fiscal et social.

Modalités pratiques

Horaires : 9h – 17h. A 9h, vous serez accueilli par un café d'accueil.

Les repas sont pris sur place. Ils seront collectifs et partagés, pensez à apporter un plat salé ou sucré, à boire,...!

Les stagiaires reçoivent une convocation précisant toutes les modalités pratiques et le tableau de covoiturage environ une semaine avant le début de la formation.

Tarifs applicables

Pour les personnes sans financement et sans fond de formation : 80€ / jour

Pour les ressortissants VIVEA : 40€ / jour restant à votre charge. Prise en charge partielle par VIVEA sous réserve d'acceptation du financement.

Pour les personnes cotisantes à un autre Opérateur de Compétences : 240€ / jour. Prise en charge par votre OPCO sous réserve d'acceptation du financement. <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

Conditions générales de vente disponibles sur [le site internet d'Accueil Paysan Pays de la Loire](#), notre [règlement intérieur](#) ainsi que les [Conditions Générales de Services](#).

Contact :

Responsable de formation : Morgane POUCHAIN – coordination35@accueil-paysan.com – 07 55 60 13 34

Inscriptions : Sarah VANY CHESNE – secretariat35@accueil-paysan.com – 06 01 76 71 78